



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



N°13960\*01

## **Demande de permis de visite**

(Articles D64, D65, D255 à D258 et D403 et suivants du code de procédure pénale)

### **1° VOTRE IDENTITE**

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Votre nom d'usage (exemple : nom d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Étage - escalier - appartement

Immeuble - bâtiment - résidence

\_\_\_\_\_

N°

\_\_\_\_\_

Extension Type de voie

\_\_\_\_\_

Nom de la voie

\_\_\_\_\_

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Localité

Votre numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

### **2° IDENTITE DE LA PERSONNE INCARCEREE**

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

### **3° LIEN AVEC LA PERSONNE INCARCEREE**

### **4° DATE ET SIGNATURE**

Par votre signature vous attestez de la véracité des renseignements contenus ci-dessus.

DATE : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

**Justificatifs à fournir :**

- 2 photos d'identité de moins de trois mois
- photocopie du livret de famille à la page vous concernant et à la page concernant la personne incarcérée pour la proche famille ou tout autre document qui prouve votre lien familial avec la personne détenue.
- photocopie recto - verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur avec vos noms et adresse.

**Important**

Si la personne que vous venez voir n'est pas condamnée, adressez votre demande à la juridiction compétente.

Si la personne est condamnée, adressez votre demande au directeur de la prison (en cas de doute vous pouvez demander conseil auprès du SPIP de la prison où se trouve la personne que vous souhaitez visiter).

Vérifiez que toutes les pièces justificatives de votre demande soient jointes, sinon votre demande sera rejetée.